



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 15435

### Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir des brigadiers départementaux de La Poste. En effet, ils sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale sur le territoire. Or, il semblerait que La Poste prévoie à terme la suppression des moyens de remplacement. Si ce projet devait aboutir, cela reviendrait à la fermeture temporaire ou permanente de nombreux bureaux de poste. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès de La Poste afin que cette catégorie soit reconnue et confirmée.

### Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Sarlot](#)

**Circonscription :** Vendée (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15435

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1998, page 3107

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4610